SECRET PRO.FR

COMMUNIQUE DU 7/12/2015

APRES LES ATTENTATS TERRORISTES DU 13 NOVEMBRE 2015 A PARIS, FAUT-IL MODIFIER LES REGLES DU SECRET PROFESSIONNEL ?

INTERROGATIONS A UN MOMENT-CHARNIERE POUR LE TRAVAIL SOCIAL

Les massacres du 13 novembre 2015 ont renforcé un contexte de tensions, peurs, confusions et ré-interrogations des rôles et places de chacun face aux possibles dérives radicales et violentes de certaines personnes, mineures ou majeures.

L'équipe de secretpro.fr a choisi de réexaminer la consistance des positions qu'elle défend et des risques de la situation actuelle pour le travail social. L'écrit qu'elle propose, parti d'un questionnement individuel devenu ensuite expression collective, est publié ce jour sur le site (http://secretpro.fr/blog/proscret/secret-professionnel-attentats-terrorisme).

La première question posée est celle de l'efficacité des moyens à employer face aux risques de radicalisation violente. Pour cela, trois obligations nous semblent devoir être rappelées : la première est celle d'une politique de réduction des risques comme horizon réaliste ; la deuxième est de rappeler qu'il n'y a pas de chemin « sûr » vers le terrorisme, qu'en de nombreux moments il existe des possibilités de travail pour les professionnels du social ; la troisième obligation pour être efficace, c'est celle de la diversité et proportionnalité des moyens selon les éléments propres à la situation.

C'est aujourd'hui le contraire qui est prôné : agir par simplification et systématisation dans une logique de détection-signalement de signes faibles. Cela génère un quadruple-danger ;

- L'invalidation du professionnel, rapidement perçu comme agent de surveillance et non d'aide… ce qui n'empêche pas les institutions de tendre vers ce fonctionnement comme l'illustrent de nombreux exemples.

- Le piège de l'hypocrisie dans le rapport professionnel-public, car le couple « aide affichée » et « signalement pratiqué » peut piéger autant le professionnel que le public…

- Une rupture entre les services sociaux de proximité et une part voire l'ensemble d'une population…

- L'extension sans fin de la logique sécuritaire de détection-renseignement-surveillance de la population…

Le travail social se situe à un tournant majeur quant à sa nature et sa définition.

Nous réaffirmons que le piège qui s'ouvre pour le travail social serait celui du « signalement vs le secret ». Or**, il existe des possibilités de travail pour les professionnels du social qui ouvrent une troisième voie utile et efficace** dans ces multiples situations où la rencontre, la relation, l'échange et l'évolution sont possibles. Les pièges qu'offre la logique sécuritaire comme réponse pour le travail social mettent en danger autant l'efficacité de l'action globale que l'efficacité du travail social pour des problématiques éloignées des questions de radicalisations violentes.

Le cadre actuel du secret professionnel offre les outils que nous rappelons pour agir au mieux : travailler dans un espace protégé quand c'est possible, signaler en cas de péril. C'est un garde-fou protecteur de l'état de droit. Le signalement à tout-va n'est pas justifié, même en période d'état d'urgence.

Si notre site est centré sur la question du secret professionnel, nous revendiquons que le contexte actuel ne se réduit pas à la seule question de l'alternative « signaler ou pas ». Réfléchir, apprendre, échanger sur les voies de travail que les travailleurs sociaux peuvent mettre en œuvre sont une nécessité et une responsabilité qui relèvent de chaque professionnel, chaque institution et chaque acteur du social.

Il est là, l'état d'urgence pour le travail social !

Pour l'équipe de Secretpro.fr

Laurent Puech

Fondateur, animateur de Secretpro.fr